

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le vingt juin deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude GRENON, Maire.

Présents : M. GRENON, Mme BOURSIQUOT, M. BOUCHERIT, Mme DODET, M. CAILLE, Mme CHARTIER, Mme ROUX, Mme GALBRUN, M. PÉRAIN, Mme FLAMEN, M. VITAL, Mme FILLIOLLEAU, M. TIREAU, Mme MOIZAN, M. GARRAUD.

Excusés : M. LE POULIQUEN, qui a donné pouvoir à M. GRENON
Mme LOUASSIER, qui a donné pouvoir à Mme MOIZAN

Absents : M. DURIEZ, M. BOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Nelly BOURSIQUOT

Date de convocation : 12 juin 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 + 2 pouvoirs

oo

I – QUESTION UNIQUE : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS,

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents et rappelle le règlement concernant la constitution du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Les membres présents sont :

GRENON Jean-Claude
BOURSIQUOT Nelly
BOUCHERIT Alain
DODET Cathy
CAILLE Bernard
CHARTIER Nadia
ROUX Maryse
GALBRUN Patricia
PERAIN Dominique
FLAMEN Monique
VITAL André
FILLIOLLEAU Emmanuelle
TIREAU Daniel
MOIZAN Claire
GARRAUD Patrick

Monsieur Jean LEPOULIQUEN, excusé, a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Claude GRENON.
Madame Nadège LOUASSIER, excusée, a donné un pouvoir à Madame Claire MOIZAN.
Madame Nelly BOURSIQUOT est désignée en qualité de secrétaire.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en l'application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la

représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau est présidé par le maire ou son remplaçant et qu'il comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir, Madame Monique FLAMEN, Monsieur Patrick GARRAUD, Madame Emmanuelle FILLIOLLEAU et Madame Claire MOIZAN.

Le Conseil Municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Cette liste doit être composée d'un candidat de chaque sexe alternativement.

Monsieur Le Maire affirme avoir déposé une liste intitulée : Liste Saint-Porchaire Sénatoriales 2014. Puis, il propose une liste préétablie de candidats titulaires et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

La liste proposée est la suivante :

5 délégués titulaires :

M. GRENON Jean-Claude
Mme BOUSIQUOT Nelly
M. GARRAUD Patrick
Mme CHARTIER Nadia

PERAIN Dominique

3 délégués suppléants :

Mme FLAMEN Monique

BOUCHERIT Alain

Mme DODET Cathy

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal remet dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 17

La liste déposée a obtenu 17 voix. Les 5 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants de la liste sont donc élus. Aucune observation ou commentaire n'est formulé.

Le procès-verbal de cette désignation sera transmis à la Préfecture aussitôt après la séance et affiché à la porte de la mairie.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19H20

La Secrétaire de séance
Nelly Boursiquot



Le Maire
Jean-Claude GRENON



